

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 102 (1957)
Heft: 5

Artikel: Les engins téléguidés : l'emploi des engins téléguidés dans la lutte antichars
Autor: Pittet
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342814>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Enfin, dernière remarque, cette opération, s'inscrivant dans la catégorie des conflits dits mineurs, comportait comme telle tous les moyens, sauf les armes atomiques. Or, elle fut arrêtée, non pas par une intervention atomique, mais par sa simple menace...

J. PERRET-GENTIL

Les engins téléguidés

L'emploi des engins téléguidés dans la lutte antichars.

Dans un article paru dans le numéro de novembre 1956 de la *RMS*, nous avons signalé comme moyen susceptible de renforcer notre défense antichars à grande portée les projectiles téléguidés, sans nous étendre davantage sur ces armes, ayant jugé le moment mal choisi. Chacun s'occupant maintenant de défense antichars, parlant à tort et à travers de téléguidés, citant des chiffres erronés avec la plus désarmante assurance, on n'en voudra certes pas à quelqu'un, amené par ses obligations professionnelles à l'étude des téléguidés antichars, de donner quelques précisions qui peuvent être considérées comme une mise au point.

Notons tout d'abord qu'il n'a pas été besoin des événements de Hongrie, de quelques blindés détruits en combat rapproché à Budapest et qui furent d'ailleurs engagés en dépit du bon sens (parce qu'en combats de rues et sans soutien d'infanterie) pour que les responsables de l'armement de notre Armée se préoccupent du renforcement de notre défense antichars. Pas plus les articles de quelques excités que les cours hors service agrémentés par la présence de quelques SCF ne sont déterminants pour la préparation de notre armée. Seul d'une part un entraînement rationnel et bien conçu du combattant antichars dans les écoles de recrues et les cours de

répétition, le renforcement de notre armement d'autre part sont les éléments capables d'influencer de façon décisive les combats que nous pourrions avoir à livrer. Le reste n'est que paroles de journalistes et travail d'amateurs. Gardons-nous de transformer notre Armée en garde nationale, ce serait courir à la catastrophe.

Où en sommes-nous actuellement ? L'introduction du canon antichars léger amélioré ou d'un canon sans recul ne comblera qu'en partie notre impuissance et ceci jusqu'à la distance moyenne de 800 mètres. Mais au-delà, si l'on fait abstraction de l'engagement de nos propres blindés, le problème n'est toujours pas résolu.

Un moyen, paraissant à notre portée, est pourtant disponible. Il s'agit ici des engins téléguidés antichars que nous allons essayer de définir ici de façon approfondie.

Ces engins, dont l'ancêtre pourrait bien être le « Rotkämpchen » allemand, ont été améliorés et mis au point par l'industrie française. La Société Nationale des Constructions Aéronautiques du Nord, entre autres, produit une fusée téléguidée par fils, d'une portée pratique d'environ 2000 mètres. Tant les engins que le matériel nécessaire à la mise en batterie et au guidage sont robustes, de construction simple et en état de supporter une campagne longue et pénible.

Comme toute arme, ces engins présentent des inconvénients et des avantages, quels sont-ils ?

INCONVÉNIENTS

— De 0 à 300 mètres, leur efficacité est nulle, le pilote ne disposant pas du temps nécessaire pour amener l'engin au but. Il y a donc lieu d'engager ces fusées en collaboration avec d'autres armes. De 400 à 600 mètres, la possibilité de toucher s'améliore, sans être très bonne. De 700 à 1500 mètres, les chances de toucher sont nettement supérieures à celles des armes classiques. Contrairement aux autres

armes, on voit donc que les chances de succès augmentent avec la portée, ce qui est d'ailleurs compréhensible, puisque le pilote dispose de plus de temps pour diriger sa fusée vers le but.

- Si l'engin est tiré du sol, il faut le protéger du feu de préparation ennemi en l'enterrant, ce qui prend du temps et n'est guère possible dans tous les terrains, pas plus d'ailleurs que dans une guerre de mouvement probablement imposée par l'engagement des armes atomiques.
- Le pilote doit rester maître de ses réflexes et calme pendant environ les 20 secondes nécessaires au pilotage de l'engin jusqu'au but. Ceci est-il possible à la guerre ?

AVANTAGES

- Tout d'abord une portée inconnue jusqu'à ce jour pour une arme antichars.
- Une puissance de perforation remarquable, même sous un angle défavorable ou si le char est muni de préblindages.
- L'engin peut être tiré du sol, d'un véhicule quelconque, d'un avion ou d'un hélicoptère, ce qui permet un engagement combiné.
- La mise en batterie, préparation des engins au combat, est simple et rapide.
- Un pilote entraîné fait cible avec une facilité déconcertante.
- Les engins sont mis en batterie à contre-pente et sont ainsi soustraits au feu des armes à tir direct.
- Le pilote, qu'on peut décentrer fortement par rapport aux engins, n'a pas l'impression d'être soumis au feu ennemi. Il doit d'ailleurs être enterré et camouflé et ne représente pas de but rentable.

PILOTAGE

On a prétendu qu'il fallait environ 80 à 100 engins pour former un pilote. C'est faux. Il faut *au maximum 20 engins* par pilote et il en faudrait 6 par cours de répétition d'élite,

pour le maintenir en forme. Il s'agit avant tout d'opérer le choix des pilotes en faisant appel à la présélection, grâce à l'examen psychotechnique. Il serait facile en Suisse de trouver le nombre de pilotes voulu et ceci n'est pas un obstacle.

ENGAGEMENT

On pourrait prévoir la formation d'une compagnie d'engins téléguidés par régiment ou leur introduction dans le cadre de la compagnie antichars actuelle. Ceci faisant, nous aurions une arme capable de détruire les chars jusqu'à environ 2000 mètres et pourrions libérer nos blindés d'une mission peu rentable, soit en les engageant dans les contre-attaques que nous effectuerons, soit en les gardant comme réserve antichars *mobile*, ce que ne pourront jamais être les engins téléguidés.

* * *

Il ne reste plus qu'à espérer une introduction rapide des engins antichars téléguidés si nous ne voulons pas nous laisser dépasser par d'autres. Le temps n'est plus éloigné où ces engins seront munis de têtes à charge atomique, même pour la lutte antichars.

Dans un récent article de la *RMS*, on pouvait lire la phrase suivante « Quand l'épée est trop courte, on fait un pas de plus ». N'est-il pas souvent plus simple de s'offrir une épée plus longue ?

Major EMG PITTET
